

## Paiement sans contact jusqu'à 50€

Une nouvelle étape annoncée



Paiement sans contact jusqu'à 50€

Limité à 20€ lors de son lancement, après un démarrage poussif en raison des craintes émises par les utilisateurs potentiels, le plafond a rapidement été porté à 30€. Les banques étudiaient un nouveau relèvement de ce plafond. Le Coronavirus a précipité la chose .

### Le Covid 19 précipite la mise en place du sans contact

Après un temps d'adaptation, les Français avaient intégré le paiement sans contact comme moyen de paiement simple et sécurisé dans leur quotidien. Ce moyen de paiement est désormais privilégié par les utilisateurs car il minimise les risques de contamination au Covid-19 en évitant tout contact avec les claviers.

Le plafond du paiement sans contact passera donc 30 à 50 euros dès le 11 mai, a fait savoir aujourd'hui la fédération bancaire française .C'est près de 70 % des achats en cartes bancaires qui pourront désormais être effectués sans contact grâce à ce nouveau plafond. En attendant le développement du paiement via smartphone..

Ce délai est nécessaire car ce changement exige une industrialisation informatique lourde et délicate soulignait le porte parole de la FBF.

### Les mêmes garanties qu'avec l'utilisation classique de la carte

En cas de souci, vous disposez exactement des mêmes recours que pour un paiement classique par carte bancaire. En cas d'opération non autorisée, de paiement erroné ou d'utilisation frauduleuse de votre carte, alertez sans délai votre banque et le cas échéant, faites opposition, afin de dégager votre responsabilité et obtenir le remboursement des sommes indûment débitées.

### Comment ça marche ?

Le paiement sans contact utilise la technologie NFC (Near Field Communication), transmission par ondes courtes en français, qui permet au terminal de paiement électronique d'interroger la carte bancaire et connaître son numéro de carte et sa date de fin de validité. La transmission d'ondes n'a lieu seulement si la CB sans contact est placée à quelques centimètres du TPE.